



**COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE  
JEUDI 22 FEVRIER 2024 – 18H30**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février,,  
Le Comité de Direction de l'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE, convoqué par mail, est réuni  
au pôle territorial de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à Hasparren sous la  
présidence de Daniel OLÇOMENDY.

Présents :

- Collège des élus communautaires titulaires : MR ANCHORDOQUY, MME ARHANCET, M CENDRES , MR DAGORRET, M GAVILAN, M HARAN, M OLCOMENDY, M PONS, M UTHURRALT.
- Collège des élus communautaires suppléants : MME GALLOIS,
- Collège des socioprofessionnels titulaires : MME ARROSSAGARAY, MME BOUCHE MME DARRICAU, M DE CORAL, M ERRECARET, MME ERRECARTÉ, MME ITHURBIDE, M LOISEL. M SOULIER,
- Collège des socioprofessionnels suppléants : M CHAMBERT, M GODART, M IPARAGUIRRE, M IRIBARNE, M ZAPATA,
- Collège des personnalités qualifiées titulaires : M ALQUIE, M SOREAU
- Collège des personnalités qualifiées suppléants : /

Excusés :

- Collège des élus communautaires : MME BURRE-CASSOU, MME IRIART-BONNECAZE, MME MARTIAL-ETCHEGORRY, MME SAMANOS, M SANS
- Collège des socioprofessionnels : MME BARRERE, M BONNET, MME CHARLANNE, M CLAUZEL, M ITHURRALDE, M LENOIR,, M VINCENS
- Collège des personnalités qualifiées M BRISSON, M DUBOIS, MME MOTSCH

Assistaient également :

- De l'Office de Tourisme du Pays Basque : MME FORGET, directrice, MME LANDRON (responsable ressources humaines et administration), MME BROCHERIOU (membre du CSE), MME PUENTE (membre du CSE)
- De la Mairie de Larressore : M SANSBERRO et de la Mairie de Sare : M BARNEIX

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 23 (15 titulaires et 8 suppléants)

**Délibération N° 300 - 2024 02 22**  
**Convention Mairie de Saint-Étienne-de-Baïgorry**

L'Office de Tourisme Pays Basque occupe un local dédié dans la Mairie de Saint-Etienne-de-Baïgorry. Afin de permettre la refacturation des frais d'eau, d'électricité, d'entretien de la climatisation, VMC au prorata de la surface occupée par le Bureau d'Accueil Touristique, il est nécessaire d'établir une convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE DE DIRECTION A L'UNANIMITE**

Autorise la directrice-ordonnatrice à signer la convention avec la Mairie de Saint-Étienne-de-Baïgorry.

  
**Daniel OLCOMENDY**  
**Président**

**Office de Tourisme Pays Basque**